

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 1^{ER} MARS 2016**

Etaient présents sous la présidence de Mme le Maire Marie-Reine FISCHER

Membres présents :

**Mesdames et Messieurs les Adjointes : Paul KLOTZ - Claude ROUX – Danielle WEBER
– Aimée SAUMON**

**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Éric PULBY - Denis SCHEYDER –
Jocelyne TABOGA –Chantal WILLET - Valérie BARTH - Véronique EPP- Jean-
Jacques WIGISHOFF**

Absents excusés :

**M. Pascal CARRIER avec pouvoir à Mme le Maire
Mme Géraldine STRUB avec pouvoir à M. Paul KLOTZ
M. Jean-Louis WIGISHOFF avec pouvoir à Mme Danielle WEBER**

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 30 décembre 2015
2. Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016
3. Demande de subvention pour réfection de voirie auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire
4. Projet de rénovation de l'éclairage public : signature de la convention financière « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »
5. Création de postes de vacataires pour les nouvelles activités pédagogiques
6. Rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig
7. Rapport d'activités 2014 du SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs
8. Divers

1°- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 30 décembre 2015

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 décembre 2015 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

2°- Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016 un montant de 50 000 € au chapitre 21.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les crédits d'investissements inscrits au BP 2015,

AUTORISE A L'UNANIMITE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016 un montant de 50 000 € au chapitre 21.

3°- Demande de subvention pour réfection de voirie auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet de réfection de voiries communales est inscrit au contrat de territoire du Contrat de Territoire du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Elle propose de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de futurs travaux de voirie qui seront réalisés courant 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU la liste de projets inscrits dans l'annexe financière du contrat de territoire de Molsheim-Mutzig,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

DECIDE A L'UNANIMITE de solliciter au titre du contrat de territoire du Conseil Départemental du Bas-Rhin une subvention pour les travaux de voirie qui seront réalisés en 2016.

4°- Projet de rénovation de l'éclairage public : signature de la convention financière « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

Madame le Maire expose l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la croissance verte pour lequel le Pays Bruche Mossig Piémont s'est positionné et qui permet aux communes du territoire de bénéficier d'aides financières pour des projets d'efficacité énergétique.

Elle précise que le programme de rénovation de Dinsheim-sur-Bruche a été retenu et va donc bénéficier d'une aide financière aux travaux de rénovation.

Le versement des aides se fera sur la base des modalités inscrites dans la convention de partenariat signée entre la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette opération notamment pour la signature de la « convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier au projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

5°- Création de postes de vacataires pour les nouvelles activités pédagogiques

Mme le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il y a lieu de compléter de vacataires pour les nouvelles activités pédagogiques (NAP) organisées par la commune les vendredis après-midi afin de pouvoir combler les éventuelles absences ou départs d'animateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de recruter des agents vacataires pour effectuer des animations de groupes d'enfants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE d'autoriser le Maire à recruter 4 agents vacataires de manière discontinue dans le temps pour une période allant jusqu'au 10 juillet 2015 inclus,

Les agents devront justifier d'expériences et de qualités personnelles et/ou professionnelles pour mener à bien les missions confiées.

La rémunération de ces agents est attachée aux actes déterminés réalisés, à savoir les heures d'encadrement effectuée auprès des enfants.

La vacation horaire est fixée à 18 euros brut,
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

6°- Rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée le rapport d'activité 2014 de la communauté de communes de Molsheim-Mutzig.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ce rapport.

7°- Rapport d'activités 2014 du SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée le rapport d'activité 2014 du SIVOM de Molsheim-Mutzig.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ce rapport.

8°- Divers

- Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux la réunion élargie de la commission de l'urbanisme et du PLU le 7 mars 2016.
- La plaque commémorative de la stèle du Schiebenberg a été commandée suite à sa dégradation. Elle sera installée au courant du mois de mars. Une replantation de végétaux sur le site sera également effectuée au printemps.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21H25.